

## Entretien du Président de la Fédération Hospitalière de France avec la Ministre des Affaires Sociales, de la santé et du droit des femmes

Le Président de la Fédération Hospitalière de France, accompagné de Gérard Vincent, Délégué Général, et de Cédric Arcos, Directeur de cabinet, ont rencontré ce mardi 6 janvier 2015, Marisol Touraine afin de faire le point sur les dossiers en cours et tout particulièrement sur l'avancement du projet de loi de santé.

A cette occasion, Frédéric Valletoux a fait part à la Ministre de la circonspection avec laquelle la communauté hospitalière publique a suivi les négociations quotidiennes entre son cabinet et la Fédération de l'Hospitalisation privée et transmis la crainte des hospitaliers devant un projet de loi qui pourrait être dénaturé à l'issue de ces négociations, en tout état de cause éloigné des conclusions du pacte de confiance, pourtant censé redonner du sens au service public hospitalier. Ainsi, les hospitaliers redoutent aujourd'hui un démantèlement du Service Public Hospitalier.

### **1. Etat des discussions sur le projet de loi de santé et éclairages sur les conséquences de l'accord obtenu avec la FHP**

La Ministre de la santé a indiqué à la FHF que des ajustements au projet de loi de santé seront apportés ces prochaines semaines, sur trois sujets :

- Délégation de compétence aux professionnels de santé, et notamment aux pharmaciens, afin d'étudier les conditions dans lesquelles ces délégations sont envisageables ;
- Service territorial de santé au public : les articles concernés vont être réécrits afin de préciser que le service territorial est un dispositif qui part du terrain et des acteurs de santé et non un dispositif descendant. En outre, l'objectif de la Ministre est de mieux identifier la place de la médecine de premier recours dans cet ensemble, dont le nom sera par ailleurs appelé à évoluer ;
- Bloc des obligations de service public : la Ministre a réaffirmé sa volonté de maintenir des critères stricts pour participer au service public hospitalier. Toutefois, un groupe de travail se réunira pour réfléchir au «*desserrement limité*» des contraintes, en matière de dépassements d'honoraires.

**Le Président de la FHF a fait part de sa vive inquiétude quant à ces évolutions, qui portent en elles le risque d'un démantèlement du service public si certaines garanties ne sont pas apportées.** Ainsi, en réponse aux demandes de la FHF, la Ministre a fait part de son intention de ne pas dénaturer le «*label service public*» qui ne pourra être accordé qu'aux cliniques respectant l'intégralité des obligations et seulement lorsque une carence dans l'offre de soins sera constatée sur un territoire, par l'ARS, et après un état des lieux associant l'ensemble des offreurs de soins. La Ministre a par ailleurs indiqué que sa volonté n'était clairement pas d'augmenter le nombre de services d'urgence lucratifs autorisés.

La Ministre a également indiqué **que les cliniques lucratives dont les services d'urgence seront associés au service public seront interdites de tout dépassement d'honoraire sur l'ensemble des prises en charges** liées à l'admission d'un patient en urgence privée, y compris pour les séjours intercurrents. La FHF sera particulièrement vigilante sur ces différents points dont elle attend à présent une traduction concrète dans le projet de loi.

En dépit de ces précisions, la FHF constate que des interrogations importantes subsistent. C'est ainsi que **le Président de la FHF a indiqué à la Ministre attendre de sa part les confirmations suivantes :**

- **Confirmation de la non augmentation du nombre des services d'urgence privés** qui seront autorisés.
- **Confirmation que les critères posés par le projet de loi seront immédiatement applicables aux services d'urgence des cliniques commerciales**, y compris à ceux aujourd'hui autorisés : pour cela, la FHF a demandé que l'ensemble des autorisations en vigueur soient revues dans un délai de 6 mois à compter de la promulgation de la loi dans la perspective de l'association au service public. En clair, la FHF n'acceptera pas que le label service public soit automatiquement délivré aux cliniques aujourd'hui autorisées à exercer des urgences.

Enfin, la FHF a souhaité mettre sur la table des discussions la **question de l'effectivité et de l'efficacité des contrôles des obligations posées par la Loi**. Aujourd'hui, force est de constater que ce contrôle des obligations posées aux cliniques commerciales est défaillant, permettant à ces dernières de sélectionner patients et prises en charge, de ne pas participer à la permanence des soins.... Pour cela, **la FHF a demandé à la Ministre que la loi précise l'organisation de ce contrôle des obligations, auquel devront nécessairement participer les représentants des patients mais aussi les hospitaliers publics, par essence seuls garants du service public.**

## **2. Interrogations quant au Service territorial de santé au public**

Concernant le service territorial de santé au public, **la FHF a rappelé à la Ministre que ce concept serait vide et inopérant s'il ne donnait pas lieu à un partage plus équilibré des contraintes et à un réengagement des libéraux dans la permanence et l'accessibilité des soins**. A défaut, l'hôpital continuera à accroître sa place pour compenser les défaillances de la permanence des soins libérale, contredisant ainsi le souhait du gouvernement de diminuer la place de l'hôpital dans le système de soins.

La FHF attend donc de la Ministre que la réécriture en cours des dispositions du STSP confirme un réel partage des contraintes du service au public entre acteurs publics et privés, notamment en radiologie où les radiologues privés doivent participer effectivement à la permanence des soins sur le territoire en contrepartie des autorisations d'équipements accordées, en particulier en lien avec l'activité des urgences.

## **3. Propositions d'évolution du projet de loi de santé**

Au delà des points précédemment soulignés, la FHF a demandé à la Ministre que le projet de loi de santé intègre les dispositions suivantes :

- **Rattachement territorial des établissements de santé** : La FHF ne comprend pas que le projet portant réforme des collectivités locales évoque tous les domaines à l'exception de celui qui est pourtant la première préoccupation sur les territoires : la santé. La FHF propose donc que la santé ne soit pas la grande oubliée des réflexions locales et que les établissements soient rattachés aux nouvelles collectivités en cours de construction. La Ministre de la santé a fait part de son intérêt sur cette proposition et annoncé la tenue d'une réunion prochaine avec ses services pour avancer sur ce sujet.
- **Soumission des cliniques au contrôle de la Cour des Comptes** : les cliniques sont quasi intégralement financées par de l'argent public. Dès lors, aucune raison valable ne peut expliquer l'incompétence de la Cour des Comptes sur les cliniques lucratives. Selon la FHF, le projet de loi devrait porter une mesure en ce sens. La Ministre a indiqué partagé le fond de cette analyse et rappelé que dans le cadre de la loi de santé, l'exigence de transparence des comptes serait élargie à l'ensemble des établissements de santé, conformément à la réglementation européenne.

- **Recentrage de tutelles sur leurs fonctions stratégiques** : la FHF a proposé à la Ministre de supprimer les délégations territoriales des ARS, seul moyen de donner aux Groupes Hospitaliers de Territoire une vraie responsabilité, d'éviter la sur administration du système hospitalier, de faire confiance aux acteurs de terrain et de dégager des marges pour le plan d'économie.

- **Positionnement de la lutte contre les actes inutiles au centre de la politique de santé**, d'abord en publiant les données dans chaque région et au plan national.

#### **4. Interrogations sur la compatibilité des récentes négociations catégorielles avec le plan d'économie gouvernemental**

Le Président de la FHF a rappelé que les hospitaliers publics partagent l'objectif national de maîtrise des dépenses publiques et qu'ils prendront évidemment part à l'effort national, comme ils le font d'ailleurs depuis des années. C'est dans cet objectif que la FHF a mis sur la table, en février dernier, 7 grandes propositions pour réaliser 5 à 7 milliards d'euros d'économies. Depuis lors, aucune annonce n'est venue détailler ce plan d'économie. Au contraire, les hospitaliers publics assistent depuis quelques semaines à une succession de décisions, prises sans concertation préalable avec les employeurs hospitaliers, et qui vont inévitablement alourdir les coûts : protocole sur les internes, protocole « Pelloux » sur les urgentistes, suppression du jour de carence, refus d'évoquer la réorganisation du temps de travail comme moyen d'optimisation des organisations...

**Le Président Valletoux s'est donc interrogé devant la Ministre sur la cohérence entre le message gouvernemental d'un nécessaire effort général et ces différentes mesures catégorielles** qui, de surcroît, vont aggraver les tensions au sein des équipes soignantes.

En réponse, Marisol Touraine a indiqué qu'elle serait prochainement amenée à détailler le plan d'économie, que les différentes négociations ne remettaient évidemment pas en cause. Concernant le protocole sur les urgentistes, elle a indiqué que les mesures accordées « *doivent être entendues comme un tout* » (généralisation du décompte horaire du temps de travail, reconnaissance d'un temps de travail non clinique et transparence des organisations du travail, mutualisation des ressources médicales au sein d'un territoire) et qu'elles ne couleraient pas d'argent aux hôpitaux publics. **Ce constat n'est évidemment pas partagé par la FHF qui évalue les effets de ce protocole à environ 90 millions d'euros.**

#### **5. Préparation de la campagne budgétaire et tarifaire 2015**

La FHF a rappelé à la Ministre qu'elle sera très ferme pour cette campagne et qu'elle attend notamment que **les avantages du CICE et de l'allègement des cotisations patronales soient intégralement neutralisés** afin de ne pas pénaliser une nouvelle fois les hôpitaux publics.

#### **Conclusion :**

A l'issue de cet entretien entre la Ministre en charge de santé et le Président de la FHF, les précisions apportées par la Ministre sont importantes et de nature à trancher avec les déclarations victorieuses du Président de la FHF.

Toutefois, **de nombreuses zones d'inquiétude subsistent**, tant le risque d'un démantèlement du service public n'est pas écarté. **Pour maintenir son soutien au projet de Loi, la FHF attend donc que les engagements pris par la Ministre devant la FHF soient rapidement retranscrits.** Elle attend surtout que les interrogations et attentes soulevées par la FHF trouvent rapidement des réponses, l'état actuel de l'article sur le service public hospitalier n'étant plus suffisamment protecteur pour le Service Public Hospitalier lui-même et pour nos concitoyens.